

ANNEXE III – 10

PRISE EN COMPTE DES AVIS ET REMARQUES RELATIVES A LA QUESTION IMPORTANTE N°10 « COMMENT DÉFINIR DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX AMBITIEUX, COMPATIBLES AVEC DES ENJEUX SOCIAUX ET ECONOMIQUES IMPORTANTS ? »

I - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS MAJEURS ISSUS DE LA CONSULTATION

- **La question importante n°10 semble , sur le fond, faire l'unanimité**, en ce sens qu'elle reflète un certain nombre d'interrogations largement reprises par les acteurs consultés, certains relevant explicitement que c'est une question essentielle. Parmi les éléments les plus largement cités :
 - la réaffirmation du principe de mise en œuvre des 3 piliers du développement durable, associée à l'idée que l'approche écologique menée soit réellement globale, sans oublier les autres compartiments comme l'air ;
 - la nécessité, dans le cadre d'une ambition mesurée, de fixer des objectifs réalistes (liés à une certaine prudence sur le classement des masses d'eau) dans le contexte économique actuel ;
 - dans cet optique, le besoin de travailler sur les coûts de la DCE pour la définition des objectifs ;
 - la nécessité que la DCE ne contribue pas à une distorsion de concurrence sur le plan économique ;
 - le besoin d'une solidarité économique et financière entre les usagers et à l'échelle des bassins versants (solidarité amont-aval et aval-amont) ;
- En référence aux remarques précédentes, certains acteurs préconisent de retenir dès l'état des lieux un nombre plus significatif de masses d'eau fortement modifiées ;
- **Des remarques portent sur certains aspects de méthodes**, parmi lesquels la nécessité de distinguer l'approche économique globale, qui permet de choisir le niveau d'objectif environnemental (par une analyse multicritère et/ou une analyse avantage-coût), de l'approche coût-efficacité qui permet de répondre à la question du choix des moyens pour atteindre le niveau d'objectif. Des propositions d'amendements sont faites pour prendre en compte cette clarification méthodologique dans les « questions filles » du document de consultation et dans la rédaction de la version développée de l'avant projet.
- **Une interrogation récurrente porte sur la pérennité des financements publics** pour assurer la mise en œuvre de la DCE. De façon complémentaire, il est souligné que les questions importantes n'abordent pas un sujet essentiel qui est celui de la durabilité des services publics d'eau, la réflexion sur la récupération des coûts devant alimenter cette réflexion. Plus globalement encore et en rassemblant diverses observations et remarques, il apparaît que les questions importantes ne traitent pas assez explicitement **de la politique publique de l'eau, des outils et des financements associés**, alors que ce sujet devrait structurer assez largement le futur programme de mesures. Une suggestion est faite de création d'une 12^{ème} question dédiée à ce sujet;
- **En matière de financement, des suggestions sont également faites**, renvoyant à la question 11), sur des nouvelles pistes privilégiant les actions relevant du développement durables, de la prévention à la source, de stratégies « vertueuses » d'aménagement

visant la réduction des dépenses à venir (dans le domaine des risques par exemple);

- **Certaines observations portent sur la notion de bénéficiaires, et donc de contributeurs à la politique de l'eau** qui doivent être recherchés au-delà des usagers « classiques » et notamment des seuls consommateurs d'eau ;
- **Enfin il est relevé que les questions 10 et 11 revêtent un caractère transversal** qui justifierait qu'elles ne soient pas traitées au même niveau que les 9 autres questions.

II - PROPOSITIONS DE SUITE A DONNER

II – 1 Titre

Il est jugé pertinent ; il est donc proposé de le conserver dans sa version actuelle (une correction restant à apporter dans l'état des lieux p 136 qui a conservé le titre initial).

II – 2 Amendement de rédaction dans le document de consultation

Sauf ajustements à la marge, il n'est pas proposé de revoir en profondeur le texte de présentation.

Il est par contre proposé une nouvelle rédaction des « questions filles » qui d'une part tiennent compte des observations formulées en terme de concepts méthodologiques, d'autre part regroupent les questions 3 et 4 initiales qui sont très liées. La dernière question faisant double emploi avec ces nouvelles rédactions serait supprimée.

Au final les questions filles proposées sont les suivantes :

- *Quelle(s) méthodologie(s) mettre en place afin d'intégrer aux évaluations économiques les retombées pour les activités économiques existantes, les gains attendus en termes de santé, les services rendus par les fonctionnalités des milieux aquatiques, et les pertes sur d'autres compartiments de l'environnement, afin d'éclairer le débat sur le choix d'un niveau d'objectifs à la fois suffisamment ambitieux et réaliste, donc acceptable socialement ?*
- *Dans ce cadre, quelle échelle de travail choisir pour faire jouer pleinement les solidarités économiques ,*
- *Quelle(s) méthodologie(s) mettre en place afin d'identifier les solutions techniques (ou les combinaisons d'actions) qui permettront d'atteindre le niveau d'objectif retenu au meilleur rapport coût/efficacité ?*
- *Peut-on envisager de développer le financement public de certains acteurs privés, par exemple sur des actions assorties d'objectifs environnementaux, moyennant quels ajustements administratifs et réglementaires ?*

II – 3 Amendement de rédaction dans l'avant projet détaillé

Pour tenir compte des remarques relatives aux aspects de méthode sur coût efficacité et approche économique globale, il est proposé de reprendre une partie du texte p190 et 191 en plaçant le paragraphe « rechercher... » avant le paragraphe « procéder... » et en les reformulant afin de mieux mettre en évidence le passage d'une analyse coût efficacité à une analyse coût avantage. Les deux paragraphes seraient ainsi rédigés :

- **Rechercher des solutions techniques au meilleur rapport coût/efficacité pour atteindre un objectif donné.** Ce principe, développé dans d'autres questions importantes et régulièrement évoqué ne doit pas être oublié. Par exemple, si un objectif envisagé de qualité de l'eau dans le milieu peut être atteint alternativement à l'aide de

différents programmes d'action (consistant à améliorer la filière d'assainissement à différents stades, de la collecte au point de rejet, ou/et réduire la pollution à la source, ou/et restaurer les zones humides, ou/et mettre en jeu l'espace de bon fonctionnement du cours d'eau), il importe de repérer le programme le plus efficace par M€ dépensé ou (ce qui est équivalent) le moins coûteux par unité de résultat attendu (en augmentation de qualité de l'eau ou en rejets éliminés). Toutefois, cette approche technico-économique ne suffit pas à identifier le programme le plus bénéfique globalement

- **Procéder, dans la définition des objectifs, à des évaluations économiques réellement globales**, qui prennent en compte la réalité économique et sociale des activités existantes, qui mettent aussi en regard des coûts de mise en œuvre, les gains attendus en termes de santé publique et de fonctionnalités positives, de services rendus marchands ou non marchands. Dans l'exemple précédent, une analyse avantage-coût inspirée de ce principe permet de rechercher s'il n'existe pas un programme d'action substantiellement plus bénéfique que le programme le plus coût-efficace sur la lutte contre la pollution, en raison de l'importance des services rendus au titre de la protection contre les inondations, de la ressource en eau ou/et de la mise en valeur pour le loisir ou le paysage. Perçue et utilisée comme une aide à la décision, une telle démarche devrait permettre d'éclairer le débat d'une façon la plus constructive possible.

Enfin, et en relation avec les remarques qui ont été faites sur la question de l'Arc méditerranéen, il est proposé de rajouter un dernier paragraphe dans le texte :

- **Prendre en compte dans ce cadre les spécificités de l'arc méditerranéen**. Le contexte particulier du sud du bassin très marqué par des équipements de gestion de la ressource structurants sur le plan socio-économique nécessite une approche particulière. Le mode de développement de cette région est en effet indissociable de cette logique d'aménagement des ressources qui a conduit à une certaine artificialisation. De ce point de vue, il conviendra, à l'occasion de la fixation des objectifs environnementaux, de veiller à tenir compte des divers enjeux économiques concernés, de l'interconnexion des problématiques, de l'interdépendance des usagers et des scénarios potentiels d'évolution des territoires concernés.

II – 4 Création d'une douzième question relative aux outils de la politique publique de l'eau sur le bassin

En référence aux très nombreuses interrogations sur la question des financements et des moyens qui seront mis en œuvre, de la pérennité des services publics de l'eau, et plus globalement de la politique publique qui sera mise en place pour assurer la mise en œuvre de la DCE, il semble judicieux de proposer une 12^{ème} question, complémentaire aux questions 10 et 11 et qui permette, dès à présent de poser les bases d'un volet essentiel du futur programme de mesures.

II – 5 Conclusion

Les propositions faites permettent de répondre globalement à l'ensemble des remarques et observations. Il n'est pas proposé de remplacer la question 10 (ni la question 11) en partie introductive des 9 autres questions, les 2 alternatives se défendant autant l'une que l'autre. En effet les questions 10, 11 et 12, si celle-ci est retenue, se défendent aussi comme permettant en fin d'exposé de revenir sur des sujets très transversaux et plurithématiques, confirmant l'approche globale de la DCE.